

21 déc 2006 -16:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 21 décembre 2006](#)

Calamités publiques

Reconnaissance des tornades des 14 et 15 juin 2002 et du 1er octobre 2006 comme calamités publiques

Reconnaissance des tornades des 14 et 15 juin 2002 et du 1er octobre 2006 comme calamités publiques

Sur proposition de M. Patrick Dewael, Ministre de l'Intérieur, le Conseil des Ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal considérant certaines tornades comme des calamités publiques. La tornade survenue les 14 et 15 juin 2005 sur la province d'Anvers est reconnue comme calamité publique. L'étendue géographique de cette calamité est limitée aux communes de Heist-op-den-Berg, Putte et Westerlo. Les tornades survenues le 1er octobre 2006 sur les provinces d'Anvers, de Hainaut et de Brabant wallon sont reconnues comme calamité publique. Les communes concernées sont Duffel, Lierre, Braine-le-Compte et Rebecq.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe